

Projet pédagogique

Accueil Jeunes

2023/2024



Maison pour Tous
Saint Romain de Colbosc

SOMMAIRE

1. Présentation de la structure

- Organisateur p.4
- Public et environnement p.5
- Tarifs p.5
- Publics accueillis p.6
- Prises en charge spécifiques p.6

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Objectifs pédagogiques p.6
- Projet éducatif p.9
- Contenu pédagogique p.9

3. Fonctionnement

- Accueil de Jeunes des vacances p.10
- Concertation – préparation p.12
- Evaluation p.13

4. Encadrement

- Composition de l'équipe p.13

5. Consignes de sécurité

- Plan d'évacuation p.15
- Trousse à pharmacie p.16

Préambule :

« La Maison Pour tous (MPT) a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elle permet à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

La démocratie se vivant au quotidien, la MPT a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. De telles actions encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

La MPT favorise le transfert des savoirs et expériences entre générations et encourage les expressions et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population.

Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, les villages...

Elle met à disposition des citoyens ses compétences et son savoir-faire dans la manière de maîtriser des projets, de gérer des équipements collectifs et d'animer les relations entre personnes.

Avec les élus, les animateurs bénévoles et les salariés, elle a une exigence de qualité et de pertinence pour les offres de service en matière de loisirs, d'animation et de formation. Elle agit notamment en partenariat avec les associations, les collectivités locales et territoriales... »

La MPT est affiliée au Réseau des MJC Normandes (RMJCN) et adhère à la chartre et positionnement de la confédération des Maisons de Jeunes et de la Culture de France (CMJCF).

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

➤ ORGANISATEUR

- **La Maison Pour Tous**

Située géographiquement proche du centre-ville de Saint Romain de Colbosc, la Maison Pour Tous offre une capacité d'accueil importante (150 enfants).

Ses locaux disposent d'un grand nombre de salles d'activités fonctionnelles, modulables et réaménageables pour accueillir dans de bonnes conditions les différentes tranches d'âges des enfants et des jeunes au sein de son ALSH :

- 6/7 ans
- 8/9 ans
- 10/12 ans
- 13/17 ans

Les salles sont fonctionnelles pour des activités dites « thématiques », pour les temps d'animation et de vie quotidienne, ainsi que des salles réservées pour l'équipe d'animation :

- Une cuisine
- Une salle de réunion
- Un billard
- Une salle poterie / bricolage
- Une bibliothèque
- 2 régies
- Le Pôle Ressource (Accueil Jeune, et pôle musical)
- Un jardin avec potager

La Maison Pour Tous est située également dans un espace culturel à part entière au sein de la commune, et est donc entourée d'un centre aquatique, d'un gymnase, d'une salle de spectacle, d'une base plein air incluant terrains de tennis, basket, pétanque et city-stade).

Les enfants et les jeunes disposent de beaucoup d'espaces et de structures pour jouer.

➤ Public et environnement

La MPT, implantée en milieu rurale, accueille essentiellement des enfants issus de ce milieu.

Le contexte socio-économique est dans son ensemble favorisé.

On observe tout de même :

- La migration de populations urbaines vers les campagnes
- La présence croissante d'enfants en situation de difficultés sociales et familiales

Pour une meilleure accessibilité aux services que la Maison pour tous propose à la population, elle adapte ses tarifs en fonction du quotient familial. De plus, elle adapte ses horaires d'ouverture de l'ALSH en fonction du rythme de vie des familles (permanences d'accueil le matin et le soir, inscriptions à la journée, demi-journée avec ou sans repas).

Une demande importante en termes de loisirs de la part de la population Saint Romanaise et de son canton est désirée durant le temps libre des enfants.

Les parents sont demandeurs et soucieux de trouver des animations et activités répondant aux demandes et besoins de leurs enfants.

➤ Tarifs

	JOURNEE
QF inf à 467	9,50 €
QF inf à 620	11,50 €
QF inf à 773	13,60 €
QF inf à 926	15,70 €
QF inf à 1079	17,80 €
QF inf à 1232	19,90 €
QF sup à 1233	22,00 €

Adhésion :

	St Romanais	Hors St Romanais
Individuelle	14,00 €	21,00 €
Famille	22,00 €	33,00 €

➤ PUBLICS ACCUEILLIS

• 13 à 17 ans

Les jeunes sont accueillis au Pôle Ressource. Ce lieu, légèrement à part de la MPT est équipé en fonction des besoins de cette tranche d'âge. Baby-foot, tennis de table, jeux de société, accès internet... sont alors mis à disposition des jeunes présents durant les temps extra-scolaires. L'initiative et l'autonomie sont des objectifs pédagogiques primordiaux pour cette tranche d'âge, ce sont donc les jeunes qui apportent une réflexion sur leurs plannings d'activités avec l'animateur responsable du groupe.

➤ PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE

• Enfant en situation de handicap

La Maison Pour Tous s'adapte en fonction des enfants en situation de handicap physique et mental. Après concertation avec la famille, un accompagnement personnalisé est alors proposé, dans la limite des compétences de l'équipe encadrante, et dans le respect de chacun.

• Projet d'Aide Individualisée (PAI)

Les enfants disposant d'un PAI (projet d'Aide Individualisé) se voient proposer une solution adaptée en fonction de sa situation, et en concertation avec les responsables légaux. Dans des cas spécifiques où le prestataire de restauration n'est pas en mesure de préparer un menu adapté, les parents sont autorisés à fournir le repas et le goûter.

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

Objectifs généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
Être à l'écoute des familles et de leurs besoins	Informer les familles des temps d'animation grâce à différents outils de communication	Diffuser les informations sur le site internet et les réseaux sociaux, sur la presse ainsi qu'avec des plaquettes
		Proposer des tarifs en fonction du quotient familial et échelonner les règlements des séjours
	Adapter l'accueil suivant la situation sociale et familiale / Proposer un accueil souple	Permettre un temps d'accueil le matin et le soir

Objectifs généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
Rendre les jeunes actifs dans la réalisation de leur séjour	Prendre en compte les rythmes des jeunes	Initier des temps de vie quotidienne animé par le groupe
		Adapter la souplesse des plannings d'activités suivant les envies des jeunes
		Inviter les parents à participer aux temps festifs durant l'année, ainsi ils pourront participer aux activités de leurs enfants
	Assurer la sécurité physique, Morale et affective des jeunes	S'assurer que les temps, lieux, et matériels utilisés par l'équipe d'animation sont bien adaptés et sécurisés
		Apporter un accompagnement personnalisé aux jeunes en situation sociale ou familiale difficile
Valoriser les actions des jeunes		

➤ **Projet éducatif**

La Maison Pour Tous a pour vocation de proposer un accès à l'éducation et à la culture à la population du canton de Saint Romain de Colbosc. Elle favorise le développement social, culturel et sportif de cette population, issue de plusieurs milieux sociaux, par le biais d'animations, de manifestations et d'activités proposées tout au long de l'année (scolaire pour les activités et civile pour les manifestations et animations).

Cette association est laïque et ouverte à tous sans discrimination. Elle n'est reliée à aucun mouvement politique ou religieux.

La Maison Pour Tous accueille également la bibliothèque (issue d'un partenariat entre la Maison Pour Tous et la Mairie de Saint Romain de Colbosc).

➤ **Contenu pédagogique**

Plusieurs types d'activités sont déterminés en amont par l'équipe d'animation sur les plannings d'activités. Cette diversité permet une découverte élargie des goûts et de l'éveil des enfants. Les activités proposées aux enfants sont créatives, manuelles, sportives, culturelles, culinaires, d'expression ou des activités exceptionnelles comme des grands jeux.

3. FONCTIONNEMENT

➤ L'accueil de Jeunes des vacances

L'accueil de Jeunes peut être ouvert à chaque période de vacances scolaire, excepté à celles de Noël. Les jeunes sont accueillis au Pôle Ressources. L'équipe d'animation prépare en amont les plannings d'activités par groupe. Il arrive parfois que le groupe participe à des activités communes avec l'Accueil de Loisirs de la MPT, notamment durant des temps forts comme des grands jeux ou des veillées.

Déroulement :

Les jeunes ont à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge (Babyfoot, console, Tennis de table, accès internet...). Ils sont à l'initiative de leurs plannings d'activités en accord avec leur animateur référent. Ces plannings répondent aux besoins spécifiques d'autonomie du public, notamment avec un panel large de sorties.

Moyens mis à disposition :

Espaces d'accueil :

- Bureau de l'animation avec le directeur de l'accueil de loisir ainsi que le secrétariat

Salles d'activités :

- 1 salle d'activités fixe
- Plusieurs salles d'activités en fonctions des besoins matériel (ex : poterie, dojo...)
- 1 sanitaire équipé PMR au pôle ressources et 10 sanitaires dont 1 PMR à la MPT, non mixtes.
- 4 douches.

Espaces pédagogiques dédiés :

- Pôle Ressource
- 1 Bibliothèque
- 1 Cuisine

Espaces complémentaires intérieurs ou extérieurs :

- Espace herbeux
- City-stade
- Terrain de basket
- Terrain de pétanque
- Forêt

Espaces logistiques (réservés au personnel) :

- Une salle de réunion.
- 1 bureau.
- 2 régies

Modalités d'accueil :

Accueil Matin	9h00 - 10h00
Accueil soir	17h00 - 18h00

Les modalités d'inscription :

Les inscriptions se font au plus tôt 3 semaines avant le début de l'accueil pour les petites vacances et 1 mois et demi pour les grandes vacances. Les parents doivent passer au bureau de l'animation afin de remplir la fiche d'inscription, qui comprend les renseignements sur l'enfant et de ses responsables légaux, la fiche sanitaire, la fiche d'autorisation et les jours d'inscription choisis.

Les familles doivent également fournir une photocopie des vaccins de chaque jeune ainsi que le quotient familial pour adapter le prix journalier ou hebdomadaire de l'accueil. L'inscription à l'accueil doit comprendre minimum 4 jours par semaine, toute la journée, sauf cas exceptionnel car accompagnement personnalisé d'enfants.

Les sorties :

Chaque semaine, une sortie à la journée ou à la demi-journée est organisée dedans ou en dehors de la commune. Un supplément tarifaire peut être appliqué.

Les campings :

Durant l'été, un camping est proposé tous les jeudis soir aux jeunes qui le souhaitent. Dans ce cas, le jeune vient avec toutes ses affaires le jeudi matin pour rester jusqu'au vendredi soir. Les tentes sont fournies par la MPT et installées à proximité de la MPT. Durant la journée, les enfants préparent le repas du soir.

Les pauses :

L'équipe de direction est souple sur la prise de pause des animateurs. Ceux-ci sont autorisés à prendre une pause le matin après la première activité, avec garantie que le ou les animateur(s) du même groupe anime(nt) celui-ci. Cette pause ne doit pas dépasser les 10 minutes.

La seconde pause s'effectue le midi, après le repas. Une fois que les enfants jouent dehors ou à l'intérieur (en fonction de la météo), les animateurs peuvent prendre une pause à tour de rôle de 30 minutes.

Organisation du camping :

Heure	Activité
18h00 - 19h30	Installation des tentes et douches
19h30 – 20h30	Repas
21h00 – 22h00	Veillée
22h00	Coucher
7h15	Lever des enfants
7h30 – 8h30	Petit déjeuner et rangement des tentes

Les enfants ne souhaitant pas dormir sur place peuvent repartir à 22h00.
Un supplément de 8€ est demandé aux familles.

• Concertation et préparation

Une réunion de préparation est menée par l'équipe de direction 3 semaines avant chaque session. Elle permet de travailler sur le projet pédagogique, définir le thème, organiser les plannings et élaborer une dynamique de groupe via des exercices et des jeux. Une réunion supplémentaire est prévue avant chaque session pour l'installation de locaux.

Durant les sessions, des réunions s'effectuent le soir afin de préparer la vie du centre de la semaine et pour faire un bilan de la semaine.

➤ Evaluation

L'équipe pédagogique est en perpétuel évaluation notamment durant les temps extrascolaires. L'évaluation collective ou individuelle, se fait de plusieurs façons :

- Régulière : durant les réunions de centre ou de préparation du périscolaire et mercredis
- Annuelle : à la fin de l'année scolaire, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un bilan de l'année.
- individuelle : ce type d'évaluation est plutôt destinée aux animateurs stagiaires afin de les accompagner dans leur cursus de formation à l'animation. Plusieurs temps d'évaluation sont prévus avec ceux-ci afin de garantir un bon suivi de stage.

4. Encadrement

➤ La composition de l'équipe

Les jeunes sont accueillis par une équipe pédagogique brevetée (BAFA, BAFD, CAP, CPJEPS, BPJEPS, en stage ou titulaire, PSC1)

Le nombre d'animateurs stagiaires ne doit pas dépasser le nombre d'animateurs titulaires, en fonction du nombre de jeunes présents sur l'accueil. Ceci fait référence aux recommandations du SDJES.

- L'équipe de direction :

L'équipe de direction est composée d'un qui est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail auprès du directeur de la structure et du président de l'association.

Rôles du directeur :

- Le recrutement et l'animation de l'équipe pédagogique
- La gestion financière, matérielle et administrative
- Les relations avec les différents partenaires et familles
- la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- La garantie de la sécurité physique, morale et affective des jeunes

- L'assistant sanitaire :

Le directeur est l'assistant sanitaire s'il a son PSC1, SST ou AFPS.

Il est le référent en cas de problème majeur.

Tout animateur titulaire du PSC1, SST ou AFPS... peut prodiguer des soins aux enfants et aux jeunes. Les soins apportés doivent être consignés dans le cahier de l'infirmier de la MPT.

- L'équipe des animateurs :

L'équipe des animateurs s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique de la structure. Elle participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Rôles de l'équipe d'animation :

- Animer les différents moments de la journée
- Accueillir les enfants et leurs familles dans la bienveillance
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes
- Préparer un planning d'activités adapté aux tranches d'âges
- Respecter le lieu de travail ainsi que son matériel
- Veiller à l'application des règles de sécurité et de vie

- Bénévoles :

Les personnes qui le souhaitent peuvent contribuer de façon bénévole à l'accueil, en supplément de l'équipe d'animation, sur un temps défini d'activité thématique.

Un bénévole ne peut pas se retrouver seul avec un ou plusieurs jeunes accueillis par la MPT, il doit être obligatoirement accompagné d'un animateur diplômé. L'emploi du temps de celui-ci est bien sûr adapté.

- Personnel technique :

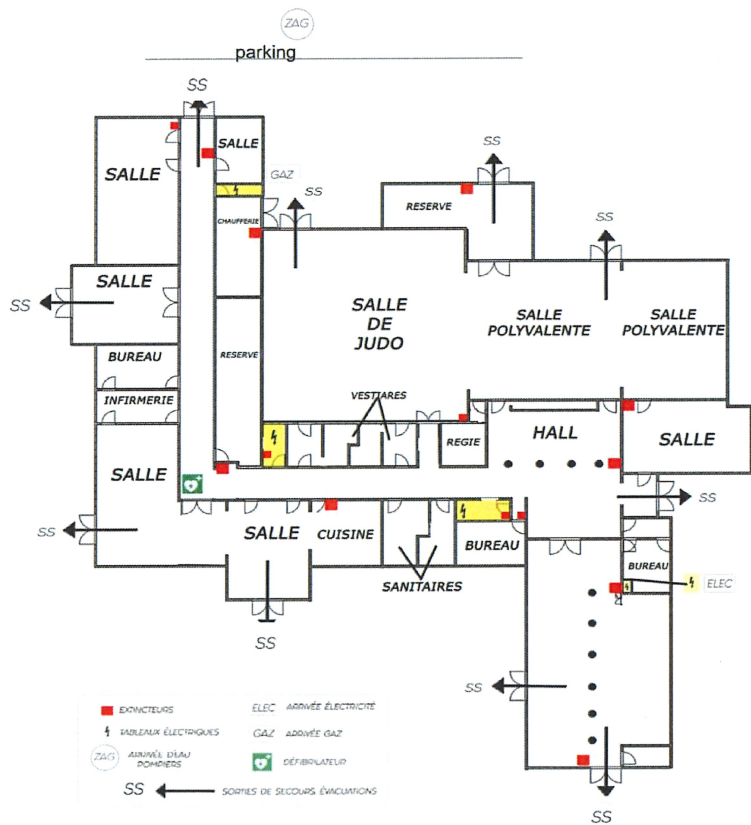
La Maison Pour Tous dispose de plusieurs personnes qui ne participent pas directement à l'accueil de Jeunes, mais qui y contribuent dans leur emploi du temps. Sous l'autorité de l'équipe de direction, une femme de ménage et un factotum apportent leur compétence pour entretenir le bâtiment de l'association propre, accueillant et convivial.

5. consignes de sécurité

➤ Plan d'évacuation

En cas d'incendie, les personnes présentes dans la structure doivent rejoindre le point de ralliement sur le terrain de basket à côté de la structure. Les animateurs se munissent de leurs feuilles d'appel nominatives afin de s'assurer de la présence de tous les enfants. Les animateurs doivent garder un état général calme de leurs groupes respectifs.

Plan des moyens de secours incendie et d'évacuation



➤ **Trousse à pharmacie**

Le groupe est muni d'une trousse à pharmacie complète. Les animateurs doivent être en possession de cette trousse durant les sorties (avec ou sans transport) et durant les temps exceptionnels comme les grands jeux. Le reste du temps, une infirmerie est installée dans les locaux de la MPT.

La trousse à pharmacie doit contenir :

Sérum physiologique / Désinfectant / Arnica / Pince à épiler / Ciseaux / Gants en latex jetables / Ruban adhésif / Couverture isotherme / Compresses stériles / Pansements de différentes tailles / Sacs plastiques / Poudre anti-vomi.

Dans les cas où les parents donnent des médicaments aux animateurs, ceux-ci doivent les garder avec eux, ne pas les mettre dans les trousse à pharmacie, et donner l'ordonnance à l'équipe de direction.

ATTENTION, les animateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments sans ordonnance, même pour des médicaments sans avis médical.



Règlement intérieur

Espace Jeunes - MPT

Article 1 : L'Espace Jeunes se situe au Pôle Ressources de la MPT qui est un lieu en accès libre aux horaires d'ouverture décrites dans l'article 7. Il est ouvert à tous les jeunes dans la limite de leur âge, sans aucune discrimination.

Article 2 : Les jeunes sont associés au fonctionnement et au projet d'animation de l'Espace Jeunes.

Les jeunes peuvent s'approprier le Pôle Ressources comme un local leur permettant la création de projets, validés par le directeur.

Article 3 : Il est demandé aux jeunes de veiller au respect des lieux et du matériel mis à disposition.

Article 4 : Chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant l'adhésion à l'association de la Maison Pour Tous, ainsi qu'une tarification établie en fonction de la présence du jeune.

Article 5 : Tarification des accueils :

	JOURNEE
QF inf à 467	9,50 €
QF inf à 620	11,50 €
QF inf à 773	13,60 €
QF inf à 926	15,70 €
QF inf à 1079	17,80 €
QF inf à 1232	19,90 €
QF sup à 1233	22,00 €

Adhésion :

	St Romanais	Hors St Romanais
Individuelle	14,00 €	21,00 €
Famille	22,00 €	33,00 €

Une participation spécifique peut-être demandée pour les sorties ou événements exceptionnels.

Article 6 : Durant les accueils, le jeune est sous la responsabilité de la Maison Pour Tous. Une liste de présence réelles est effectuée chaque heure par le responsable du Pôle Ressources, faisant foi de la présence du jeune dans la structure.

Article 7 : Horaires des accueils :

	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Lundi	Fermé	9h – 12h / 14h – 18h
Mardi	Fermé	9h – 12h / 14h – 18h
Mercredi	Fermé	9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi	Fermé	9h – 12h / 14h – 18h
Vendredi	Fermé	9h – 12h / 14h – 18h
Samedi	En prévision	Fermé

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon le programme d'animation et la présence du coordinateur responsable du Pôle Ressources. Le cas échéant, les adhérents seront avertis par SMS, mail et affichage.

Article 8 : Une autorisation parentale de sortie est remise pour toutes les sorties au programme auxquelles il est inscrit. Cette autorisation est retournée signée par les tuteurs légaux avant le départ.

Article 9 : Les jeunes participant aux activités hors structure s'engagent à y rester jusqu'à la fin

Article 10 : Au sein de l'Espace jeunes, il est interdit de :

- Fumer / vapoter
- Consommer des boissons alcoolisées
- Se comporter de manière violente, qu'elle soit physique ou verbale
- Détenir et consommer des matières stupéfiantes
- Voler, racketter
- Pratiquer toutes formes de trafic marchand

Tous ces faits sont motifs à sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

Article 11 : Les téléphones portables sont autorisés lors des moments de vie quotidienne, ils sont cependant interdits lors des temps d'activité.

Article 12 : La Maison Pour Tous décline toute responsabilité en cas de perte/vol/détérioration d'un objet personnel (portable, tablette, objet de valeur, vêtements...).

Article 13 : Toute manquement à un des articles du règlement intérieur peut entraîner des sanctions pouvant aller de l'avertissement écrit aux tuteurs légaux à une exclusion définitive de l'Espace Jeunes.

Article 14 : Ce présent règlement est affiché dans les différents lieux de la Maison Pour Tous, il est modifiable sur proposition du Conseil d'Administration, directeur ou du responsable du Pôle ressources.

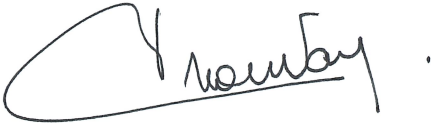
Article 15 : En réglant la cotisation, le jeunes et ses tuteurs légaux reconnaissent avoir eu connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.

Saint Romain de Colbosc

Le 01/09/2023

E.TROUVAY

A.LERIBLE



Maison Pour Tous

Centre Social - Association loi 1901
SIRET 781 137 351 00024

4 Avenue Général de Gaulle - B.P. 12

76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Tél: 02 35 20 00 16 - Fax: 02 35 20 13 03

E-mail: mptsrc@gmail.com - www.mptsr.fr

